

Bâtiment communal 1 rue de l'Ecole (ex-Bains-Douches) - Désaffectation des salles Marmier - Modificatif à la délibération du 26 octobre 2006

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 26 octobre 2006, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur le projet de désaffectation des salles Marmier, concernées par le projet de réhabilitation des Bains-Douches, 1 rue de l'Ecole.

Les salles Marmier, au nombre de trois, sont situées au-dessus des ex-Bains-Douches et sont affectées à la cure Ste-Madeleine. Elles étaient utilisées pour l'enseignement du catéchisme (annexe de l'église) mais ont été fermées par arrêté municipal depuis 1996 pour des raisons de sécurité.

Ces salles font partie du projet de réhabilitation des Bains-Douches pour créer un lieu d'animation et d'accueil des associations pour Battant et le centre-ville.

Pour que la Ville de Besançon puisse disposer des locaux à des fins profanes, la désaffectation doit être prononcée par arrêté préfectoral, sur demande du Conseil Municipal et après accord de l'autorité religieuse affectataire. Un accord de principe a été obtenu de la part du coordinateur de l'unité pastorale concernée.

Toutefois il est nécessaire de préciser que la Ville de Besançon s'engage à maintenir sur le site du 6 rue de la Madeleine, les locaux nécessaires aux activités pastorales. En cas de modification de l'affectation de ces locaux résultant d'une évolution de la destination du site, la Ville de Besançon s'engage à mettre à disposition de l'unité pastorale les locaux permettant d'assurer le gardiennage de l'Eglise et les activités de la paroisse dans le quartier.

Cette délibération remplace celle du 26 octobre 2006.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur ce projet dont le dossier sera transmis au Préfet du Doubs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter le projet qui lui est soumis.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.